



LA MUNICIPALITÉ

SECRÉTARIAT DES ÉCOLES

Ollon, le 2 octobre 2025/PA/cp

A tous les élèves scolarisés dans l'établissement
primaire et secondaire d'Ollon Villars Gryon**SwissPass – accès aux transports pendant les périodes scolaires**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La Municipalité a simplifié l'organisation des transports scolaires en attribuant à chaque élève domicilié sur le territoire communal un abonnement TPC valable toute l'année sur plusieurs zones, soit celles n° 80, 83, 141, 142, 154, 155, 156, 157 et 158.

Il s'agit d'un geste généreux, allant bien au-delà des exigences cantonales, puisque la Loi prévoit uniquement la gratuité d'un abonnement limité à la ligne reliant le domicile de l'élève à son école, et ce uniquement pendant les périodes scolaires.

Par ailleurs, selon la législation en vigueur, il peut être demandé aux élèves résidant à moins de 2,5 km de l'école et disposant d'un chemin sécurisé, de s'y rendre à pied.

Or, nous constatons que certains élèves, domiciliés dans les vergers d'Ollon ou dans la zone rouge indiquée sur le plan ci-joint, empruntent les lignes 115 ou 145 (notamment depuis Perrosalle) pour remonter jusqu'à la gare ou à l'arrêt « Le Moulin », afin d'éviter de marcher jusqu'à leur domicile.

Ce comportement engendre une surcharge des bus et prive les plus jeunes enfants des villages voisins de places assises ou sécurisées.

Par conséquent, en complément de la charte des transports remise en début d'année, la Municipalité a décidé que tout élève valide domicilié dans le cercle rouge (cf. plan joint) **n'est plus autorisé** à emprunter un bus scolaire pour rejoindre son domicile durant les périodes scolaires.

Tout manquement à cette règle entraînera le retrait **définitif de l'abonnement**. Des contrôles seront effectués régulièrement.

Enfin, les élèves résidant sur les hauts de la Commune (Chesières, Huémoz, Villars-sur-Ollon) doivent continuer à se rendre **à pied** jusqu'à la gare d'Ollon pour emprunter la ligne 144. Ils ne sont également pas autorisés à utiliser les lignes 115 et 145, pour les mêmes raisons de surcharge précitées.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre coopération, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

P. Turrian



Le Secrétaire :

Ph. Arnevet

Copie : M. Gilbert FREYMOND, Municipal
M. Marc-Anthony ANNER, Directeur des écoles



PLAN SANS ÉCHELLE

Date : 23.09.2025 | Format : A4



